

Compte-rendu du conseil municipal De St Martin en Vercors

Séance du 25 avril 2013

Présents : Claude Vignon, Isabelle Bailliard, Paul Bertrand, Giovanni Cadeddu, Carine Michel, Pierre Barbier, Yves Guillet, Valérie Guillet,
Excusée : Gérald Idelon
Absents : Martin Béchier, Sandra Perrier

Délibérations du conseil

→ Périmètre de la zone Natura 2000 FR8201743 (pelouses à orchidées, tuffières et gorges de la Bourne)

La Préfecture de la Drôme soumet aux communes de St Martin et La Chapelle une proposition de nouveau périmètre de la zone Natura 2000, couvrant notamment les Grands Goulets.

Le Comité de Pilotage de la zone Natura 2000, réuni le 27 janvier 2011, avait décidé de proposer un périmètre ajusté au cadastre et excluant les zones urbanisées ou à urbaniser. Celui-ci avait été élaboré avec l'appui des services techniques du Parc du Vercors. Monsieur le Maire propose en complément de soumettre un périmètre excluant les zones habitées des Barraques en Vercors et des Michalets, ainsi que la zone pressentie pour l'implantation d'un projet touristique de passerelle en haut des Grands Goulets.

En effet, la valorisation de l'ancienne route historique des Goulets a fait l'objet de 3 études commandées par la Communauté des Communes du Vercors et le Conseil Général de la Drôme, qui concluent conjointement au projet de passerelle piétonne comme aménagement pertinent et attractif. Le Maire insiste pour que la faisabilité de cet aménagement ne soit pas condamnée par son inclusion dans le périmètre Natura 2000.

Il met en rapport également la petite surface du périmètre de la zone exclue proposée vis à vis de l'emprise globale de la zone Natura 2000, et ajoute que cette définition de périmètre administratif ne modifiera pas l'état des habitats faunistiques et floristiques sur le secteur.

Le Conseil réfute donc le document cartographique proposé initialement par la Préfecture de la Drôme, soumet en lieu et place la carte du périmètre ajusté établie en 2011 avec le comité de pilotage et les services du Parc du Vercors, et arrête ainsi le projet de périmètre de la zone Natura 2000. *Voté à l'unanimité.*

→ La somme de 48€, relative à deux créances du camping de groupe en 2011, est admise en non-valeur. *Voté à l'unanimité.*

→ Les subventions suivantes sont accordées aux associations :

100 € pour le comité d'animation de la résidence de personnes âgées de la Matinière à St Jean en Royans ;

200 € pendant trois ans pour le comité départemental des Sports de Neige, afin de permettre aux jeunes biathlètes et leur entraîneur de se déplacer avec un véhicule.

Voté à l'unanimité.

→ Le Conseil Général de la Drôme a prévu la réalisation d'un équipement touristique sur l'Espace Nordique d'Herbouilly, situé en forêt communale de St Martin. Cet équipement réversible consiste en un parcours ludique et aérien sur filets, installé en hauteur entre les arbres à proximité directe du bâtiment d'accueil de la station.

La localisation, retenue en présence de représentants de la commune et de l'ONF, gestionnaire de la forêt communale, occupe une surface d'un hectare environ dans la parcelle forestière n° 19 cadastrée C27. Le conseil approuve la signature d'une convention de mise à disposition d'une surface forestière

après du Conseil Général de la Drôme pour une durée initiale de 3 ans à compter du 1^{er} juin 2013.
Voté à l'unanimité.

Décisions du conseil

→ La commune a sollicité l'équipe de maîtrise d'œuvre de la boulangerie pour étendre sa mission aux logements prévus aux étages supérieurs de la maison Roche. L'offre de l'équipe Art-Cam architecture - Ingecam apparaît incomplète et inacceptable financièrement. Elle est refusée.

→ Les élus sont alertés sur la situation actuelle de loyers impayés de l'Hôtel du Vercors. Une procédure de recouvrement est lancée par le percepteur. La commune enverra un courrier d'avertissement en recommandé à Mr Kabche et Mlle Poulet.

→ Un diagnostic phytosanitaire du Tilleul de Sully, réalisé par l'ONF, met en évidence certaines branches creuses trop lourdes et dangereuses. Il sera procédé à leur élagage.

→ il a été décidé lors de la dernière commission école la poursuite du Regroupement Pédagogique Intercommunal, et le lancement du travail sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Une convention-cadre du RPI sera au préalable validée afin de régir le fonctionnement de la structure.

Un conseil municipal conjoint des villages de St Martin et St Julien sera programmé dans l'été.

→ Carine Michel et Yves Guillet relatent la réunion sur la sécurisation routière du hameau des Barraques avec la Direction des Routes du Conseil Général. Un aménagement provisoire de ralentissement sera installé cet été. Une étude topographique est à réaliser l'année prochaine pour l'étude de l'aménagement définitif.

→ Information au conseil

→ Les travaux de réfection de la voirie communale suite aux dégâts d'orage du 27 mai 2012 reprendront le 15 mai. La liste des routes et chemins à reprendre doit être validée par la commune.

→ Il a été procédé à l'achat d'une tronçonneuse et d'un perforateur en remplacement du matériel volé en août 2012, et à l'achat d'un nettoyeur haute pression et d'une tondeuse pour renouveler le matériel communal.

→ Monsieur le Maire lit la copie du courrier adressé par Mr et Mme Clément à Mr et Mme Porcheron, évoquant les désagréments causés par le voisinage de leur élevage de chiens. Après renseignements, le Maire confirme que l'élevage de Mr et Mme Porcheron a bien fait l'objet d'une déclaration et d'un agrément de la Direction Départementale de la Protection des Populations, pour un effectif inférieur à 10 chiens sevrés, ce qui ne le classe pas dans la catégorie des installations classées pour la protection de l'environnement, soumises au régime de déclaration ou d'autorisation préalable. Le classement Ue2 du hameau des Berthonnets autorise leur activité de petit élevage, sans distances minimales entre les stabulations libres de canins et les habitations voisines. Le problème évoqué reste donc d'ordre privé, et la commune invitera les deux voisins à poursuivre le dialogue et la recherche de solutions pratiques.

Secrétaire de séance : Yves Guillet